



ASSOCIATION PERKINS-SUR-LE-LAC

JUIN 2009 - BULLETIN

2008 - 2009

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Président

Raymond Guenette 613-241-8062 résidence
819-671-7696 chalet

Vice-président

Kim Courtney-Wilson 819-671-5221 résidence

Secrétaire

France Joncas 819-671-4416 résidence

Trésorier

David Hodgkin 819-671-0249 résidence

REPRÉSENTANTS DES LACS

Lac Barnes

Donald Stanley
613-830-1724 r
819-671-9945 c
Clayton Devine
613-841-5950 r
819-671-0672 c

Lac Bataille

Mario Boucher
819-671-8457 r
Norm Cadieux
613-830-4868
Sylvie Arsenault
819-671-2879 r
Constance Hudak
613-761-9419 r
819-671-3094 c
France Joncas
819-671-4416 r

Lac Corrigan

Henry Brown
613-725-7673 r

Lac Des Épinettes

Gregory Hill
613-744-6710 r

Lac Louise

Raymond Guenette
613-241-8062 r
819-671-7696 c
Claire Trépanier
819-671-9240 r

Lac Rhéaume

Tony Bernard
613-737-4899 r
819-671-6547 c
Kim Courtney
Wilson
819-671-5221 r
David Hodgkin
819-671-0249
Richard Murphy
613-565-8111 r
819-671-3709 c
Emile Zidichouski
613-591-0075 r
819-671-3978 c

Lac Maskinongé

Claude Bergeron
819-671-0501 r

Lac Truite

Chris Hemmingway
819-671-8084 r

Message du président

Notre qualité de vie au lac...

Pour vous, nous travaillons à la maintenir!

L'unique raison d'être de PSL L et de ces bénévoles est d'assurer le maintien de la qualité de vie en bordure de nos lacs et dans notre milieu champêtre. Au fur et à mesure que la vie urbaine s'approche de notre région; les défis de garder dans un état quasi primitif nos acquis augmentent continuellement.

Le travail de Chris Hemmingway et du Comité de l'environnement est primordial dans notre quête de préservation et de la défense contre l'empiètement. Un article soulignant leurs accomplissements est présenté dans le *Bulletin de nouvelles* et, des renseignements supplémentaires sur le travail relié au testing de l'eau pour l'e-coli et les phosphates seront distribués lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) le 19 juillet. Ce comité a également entrepris l'ensemencement de nos lacs - ce qui fait le bonheur de plusieurs membres depuis plusieurs saisons de pêche.

Le succès de PSL L est directement imputable au travail de tous les bénévoles et leur comité respectif. C'est avec regret que je vous informe que Kim Courtney-Wilson nous quitte et par le fait même, un des plus importants comités, le Comité des titres de propriétés et litiges. Cette équipe détient le mandat d'assembler toutes les informations reliées à plusieurs propriétés acquises du développeur Guy Audette - ces propriétés sont en grande majorité nos chemins privés, la plage du Lac Bataille. Pour la majorité des propriétaires, ces chemins servent d'accès principal à leur propriété et ainsi, l'importance d'une telle documentation concernant les propriétés et le travail accompli par Kim ne doivent pas être sous-estimés. Je profite de cette occasion pour la remercier du travail colossal effectué et du dévouement démontré envers l'association au cours de plusieurs années et par le fait-même, envers vous tous.

Malheureusement, un regret nous amène à un autre. Précisément, je quitterai également le poste de la présidence de l'Association. Mon travail et autres engagements m'empêchent de poursuivre. Durant mes années au poste de la présidence, j'ai reçu un appui considérable de la part des membres du Comité exécutif et j'ai toujours été impressionné par l'enthousiasme, le temps consacré et l'expertise du groupe. Je vous encourage tous et chacun à devenir bénévole d'une façon ou d'une autre - soit en accédant à un poste au Conseil d'administration ou en vous joignant à un comité. Sans cet effort, votre propriété et votre investissement ne peuvent être garantis! **J'espère que vous serez avec nous à l'AGA, le 19 juillet à 9 h 30; l'assemblée aura lieu à la bibliothèque municipale de Val-des-Monts, salle J.A. Perkins, au centre du village.**

NOTE : Nous avons invité le Maire de Val-des-Monts à cette rencontre. M. Jean Lafrénière a accepté généreusement notre invitation - c'est l'occasion parfaite pour discuter de problèmes spécifiques qui concernent PSL L!

R. P. Guenette
Président



ASSEMBLÉE ANNUELLE

S.V.P. Soyez présents à l'Assemblée générale annuelle qui débutera à 9 h 30, le dimanche 19 juillet 2009, à la bibliothèque municipale de Perkins, salle J.A. Perkins. La bibliothèque est située dans le village de Perkins non loin du Marché Richelieu. S.V.P. FAIRE PARVENIR VOTRE COTISATION PAR COURRIER AVANT L'ASSEMBLÉE. Ceci nous permet d'accélérer l'inscription et votre diligence serait appréciée. L'Association vous offre un BBQ à la fin de la rencontre.

ACCÈS À LA RAMPE DE LANCEMENT DES BATEAUX

Tous nos lacs dans le domaine sont privés et n'ont pas d'accès public. Cette année la fermeture de la barrière à la rampe d'accès du lac Bataille coïncidera avec la saison de la pêche à la truite c.à.d. du 25 avril au 14 septembre. Si vous devez mettre votre bateau à l'eau ou le sortir durant cette période s.v.p. appeler une des personnes énumérées ci-dessous.

Cependant, avant d'appeler vérifier cette aide mémoire :

- par courtoisie pour nos bénévoles qui ont une clef, faites vos démarches 24 heures à l'avance
- si vous n'êtes pas un membre de PSL, des frais de 10.00\$ comptant seront exigés comme frais de service
- il n'y a pas de frais pour les membres en règle
- les motos marines ne sont pas acceptées à la rampe de lancement
- vérifiez et videz l'eau de la cale de votre embarcation avant votre arrivée au lac !

Vous pouvez contaminer l'eau du lac avec des myriophylles que vous auriez recueillies par inadvertance dans d'autres plans d'eau.

Les bénévoles suivants ont une clef :

- Paul 819-671-4090
- Odette 819- 671-3419
- Denis 819-671-2633
- Irma 819-671-1333
- Louise 819-671-8383
- David H. 819-671-0249
- David K. 819-671-8377



BONNE NAVIGATION!

VOUS NE VOUS ATTENDEZ PAS À RECEVOIR GRATUITEMENT UNE TASSE DE CAFÉ - POURQUOI S'ATTENDRE À DES BÉNÉFICES GRATUITS SANS ÊTRE MEMBRE?

VOTRE PRORPRIÉTÉ VAUT CERTAINEMENT 11 CENTS PAR JOUR !

Nous travaillons énergiquement afin d'augmenter le nombre de membres et nous voudrions que TOUS les propriétaires se joignent à notre Association et puissent jouir des avantages que nous offrons «équitablement». Pourquoi «équitablement»? Et bien, si un propriétaire paie des taxes, il ou elle a le droit d'espérer des bénéfices d'occasions et de services tels que, le droit de vote municipal, l'éducation, la cueillette de déchets, l'entretien des routes, un service de protection contre les incendies, etc. Si les taxes ne sont pas payées, la Municipalité agira et tous les propriétaires comprennent - que c'est équitable! Comme le dit si bien l'expression - « la tasse de café n'est pas gratuite ».

Par conséquent, pourquoi un propriétaire espère-t-il profiter des services que PSLL offre sans contribuer financièrement et sans soutenir cette Association? Ce n'est PAS ÉQUITABLE, ce n'est PAS CORRECTE! Les frais d'adhésion à PSLL, par exemple, servent à payer les tests annuels de la qualité de l'eau, l'ensemencement des lacs avec de la truite et subventionnent l'entretien des chemins privés ce qui assure l'accès à la majorité de nos résidences. Pourquoi un propriétaire non-membre profiterait-il des informations sur la qualité de l'eau, mangerait-il le poisson frais pêché dans nos lacs et conduirait-il sur nos chemins sans toutefois contribuer? Ce n'est PAS ÉQUITABLE, ce n'est PAS CORRECTE! LA TASSE DE CAFE N'EST PAS GRATUITE!

En 2008, seulement 278 des vos voisins, sur un maximum de 492 propriétaire, se sont joints à l'Association PSLL et payent annuellement les frais d'adhésion, donc un pourcentage de 56.6 membres en règle. Nous constatons un pourcentage de 44% en 2006, et un pourcentage de 58% en 2007. Malgré l'augmentation de membres, nous estimons qu'il y a un trop grand nombre de propriétaires qui profitent gratuitement.

Pourcentages des membres 2008



LAC	Propriétaires	Membres en règle	Pourcentage
Barnes	68	35	51.5%
Bataille	179	106	59.2%
Chevreuil	8	2	25.0%
Corrigan	9	3	33.3%
Epinettes	6	4	66.7%
Louise	16	9	56.3%
Maskinonge	18	11	61.1%
Rhéaume	175	102	58.3%
Truite	13	6	46.2%
	492	278	56.5%

Les frais d'adhésion de 40\$ procurent aux participants une gamme complète de bénéfices. Veuillez, s'il vous plait :

- continuer à soutenir votre Association annuellement, si vous êtes un fidèle,
- considérer sérieusement payer cette année si vous n'avez pas été fidèle,
- parler à vos voisins et encourager-les à se joindre à PSLL et à payer les frais.

...suite à la page suivante

Pour la modique somme de 11 cents par jour, un membre reçoit :

- testing des eaux de nos lacs des plus complet (é-coli et phosphates) – depuis 2002
- ensemencement des lacs depuis 1989
- participation à plusieurs associations à caractère environnemental tel que la Fédération des lacs de Val-des-Monts (FLVDM), lesquelles discutent de problèmes régionaux et provinciaux et font la promotion de législation
- subventions pour l'entretien des chemins privés de notre Domaine
- affichage de panneaux « Chemins privés » et « Chasse interdite » pour la protection de notre communauté
- promotion de la protection des bordures riveraines et du reboisement
- promotion de la sécurité nautique et de navigation, et réglementation de la vitesse
- liaison avec la MRC des Collines concernant des problèmes de sécurité (embarcations nautiques, VTT, etc.)
- acquisition et entretien de la plage du Lac Bataille pour la mise à l'eau des embarcations des membres – contrôle de l'accès public et les moto-marines
- représentation juridique pour la protection de propriétés collectives
- communication régulière des enjeux via le *Bulletin de nouvelles*, le site Web de PSL, et l'Assemblée générale annuelle.

Prenez la peine d'y réfléchir ! Si vous vouliez vendre votre propriété, nous sommes convaincus que vous n'hésiteriez pas à mentionner tous ces services en guise de preuve de la qualité de cette grande communauté, un ensemble stable de lacs. Donc, pourquoi ne pas contribuer à PSL dès maintenant ? Votre propriété et votre tranquillité d'âme valent sûrement 40\$ ou 11cents par jour ! Veuillez renouveler votre adhésion à PSL et encourager vos voisins à en faire autant.

**Votre association n'est pas un club social mais une mini-entreprise!
Ne reportez pas le paiement de votre cotisation!
Faites-le maintenant! Nous en avons besoin!**

VENTE DE GARAGE – PLAGES DU LAC BATAILLE

APPORTEZ VOS TRÉSORS À LA PLAGES LE 25 JUILLET -
EN CAS DE PLUIE LE 26 JUILLET

L'Association PSL mettra la plage du Lac Bataille à la disposition des vendeurs et acheteurs gratuitement cette année. Installer votre table et Vendez, Vendez, Vendez !

- les petits articles seulement, par ex., livres, jeux, petits appareils, bidules, etc.
- aucun gros articles (cuisinières, réfrigérateurs, meubles) afin de ne pas endommager le terrain
- NETTOYAGE - RAMASSEZ TOUS VOS ARTICLES NON VENDUS À LA FIN DE LA VENTE.



QUELLE BELLE OCCASION DE SOCIALISER ET DE RECYCLER!

COLLECTE DES ORDURES

POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Du 23 avril au 30 sept. à chaque semaine le mercredi, cependant les matières recyclables sont recueillies à toutes les deux semaines en alternance, c.a.d., le 3 juin, le 17 juin, etc. jusqu'au mois de septembre.

POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

Dès le 1^{er} octobre, les ordures seront recueillies à toutes les deux semaines en alternance avec la collecte des matières recyclables. Note: Veuillez vous référer à l'horaire qui vous a été remis avec le compte de taxes 2009.

ORDURES

ACCEPTÉES

- Ordures ménagères en général dans des sacs, poubelles ou dans un contenant conforme
- Gros articles encombrants tel que : les réfrigérateurs, sofas, lits...

Pneus

Les pneus peuvent être déposés au :

- Garage Déziel, 93, chemin du Carrefour
- Garage Oakley-Carey, 1570, chemin du Carrefour

REFUSÉES

- Matières recyclables
- Résidus domestiques dangereux tels que : peinture, huile, bonbonnes de propane, gaz...
- Matières compostables telles que : feuilles, branches, gazon...
- Matériaux de construction tels que : béton, briques, contre-plaqué...



Vous pouvez consulter l'horaire et le règlement concernant les ordures ménagères et les matières recyclables sur le site web de la Municipalité au: www.val-des-monts.net ou au 819-457-9400

MATIÈRES RECYCLABLES

ACCEPTÉES

- Papier de tout genre, pots, bouteilles, plastiques, contenants de tout genre, sacs en plastique, cannettes de tout genre, aluminium...Le tout doit être propre.

REFUSÉES

- Aucune autre matière n'est acceptée tel que : les ordures, les matériaux de construction, les résidus domestiques dangereux, les pneus, les matières compostables et styromousse.

PROTÉGEZ VOS ORDURES DES ANIMAUX

Déposez vos sacs ou poubelles dans vos conteneurs autant que possible ou dans des poubelles dont le couvercle est retenu pas un élastique <<bungee>>. Sinon, vous aurez des visiteurs non désirés et vous aurez à ramasser vos ordures répandues un peu partout.

Tâche très désagréable!

QUOI DE NEUF AVEC NOTRE ENVIRONNEMENT ? Qu'est-ce que PSLL a réalisé en votre nom afin de protéger et de promouvoir notre coin de paradis ?

Programme de visites pour replanter les berges

Ce programme qui a débuté il y a deux ans quand la Fédération des lacs de Val-des-Monts a obtenu une subvention de l'initiative Éco-Action d'Environnement Canada. Lors de la première année, le lac St- Pierre était ciblé par le programme et durant la deuxième année c'était le tour du lac MacGregor. L'an dernier, le programme a également été ouvert aux riverains de notre domaine. En 2009, le programme vise le lac Grand et il sera également ouvert aux riverains de notre domaine qui désirent profiter du programme. Votre association met beaucoup de pression pour vous obtenir les bienfaits de cette initiative.

En quoi consiste ce programme? Cette initiative offre aux propriétaires une visite personnalisée gratuite à votre domicile ou chalet par un biologiste ou un intervenant en environnement qui vous conseille sur les bonnes pratiques environnementales. L'intervenant suggère aux riverains les changements appropriés sur plusieurs sujets et vous donne un plan personnalisé à votre milieu afin d'améliorer la gestion écologique du rivage et de l'érosion. Le plan vous recommande non seulement quelles plantes seront les meilleures pour votre milieu et le climat, mais aussi il vous permet de profiter d'un rabais de 60% sur le coût des plantes si vous choisissez d'aller de l'avant.

Si ce programme vous intéresse et que vous voulez y participer, s.v.p. indiquez votre nom et votre lac en contactant notre site web à info@psll.ca . Vous pouvez également communiquer directement avec le coordonnateur de la Fédération des lacs de Val-des-Monts, Yann Gagnon au 819-639-2913 ou par courriel à federationlacsvaldesmonts@gmail.com

Le comité de l'Environnement au travail

Ensemencement - en 2008, 3,290\$ ont été dépensés dans les lacs de notre domaine pour l'ensemencement de poissons. Ce montant a été divisé entre la caisse de l'Association, soit un montant de 1500\$ a été alloué prorata et un montant de 1790\$ provenant de contributions volontaires des pêcheurs des différents lacs. Plusieurs truites arc-en-ciel ont été ajoutées dans nos eaux. Cette variété a été choisie parce qu'elle grossit bien mais aussi parce qu'elle ne se reproduit pas naturellement dans nos lacs. Nous devons ainsi nous réapprovisionner annuellement afin de maintenir la population pour le plaisir de nos sportifs et de nos apprentis sportifs.

Nous devons aussi vous rappeler qu'il est important que le comité de l'environnement continue à contrôler la gestion de l'ensemencement des lacs. Il y a trop de risques de dommages environnementaux si des individus prennent l'initiative d'apporter des poissons de lacs dont la qualité de l'eau est douteuse et si les espèces deviennent des prédateurs pour les autres espèces. Des plantes et des organismes envahissants peuvent être introduits par accident dans nos eaux et pourraient détruire ou nuire à l'écologie de nos lacs ainsi qu'à nos propriétés et à la valeur de celles-ci. On ne veut surtout pas avoir les problèmes que certains lacs de la municipalité ont connus dont le lac St-Pierre et leur problème de myriophylles à épi!

Vérifications de la qualité de l'eau de nos lacs - Les membres du comité de l'environnement et d'autres membres ont aussi procédé à prendre les échantillons pour la vérification du taux É-colite au mois d'août 2008 et la vérification du niveau de phosphore au mois d'avril 2009.

...suite à la page suivante

Distribution annuelle d'arbres gratuits - encore une fois en 2008, en collaboration avec la Fédération des lacs de Val-des-Monts et les comités des bassins versants des rivières La lièvre et Gatineau, qui ont mis 6,740 arbres (huit espèces différentes) disponibles aux 14 associations de lacs, l'Association PSLL a reçu 700 arbres qui ont été distribués aux propriétaires intéressés et virtuoses de la pelle! Ce printemps, le Municipalité régionale des comtés des Collines a obtenu une quantité d'arbres (4,000) du Ministère des ressources naturelles du Québec pour distribution sur le territoire de la MRC et notre comité a obtenu près de 500 arbres qui ont été distribués aux membres intéressés. Si d'autres membres sont intéressés à obtenir des arbres gratuits pour reboiser leur rive, laissez-nous savoir par courriel ou avisez le représentant de votre lac.

Plan de travail - Le plan de travail complet et détaillé du comité de l'environnement sera disponible sur le site web de l'Association en août 2009 à psll.ca. Il est à noter que les plans de travail de tous nos comités y seront affichés. Vérifiez-les! Donnez-nous un coup de pouce en offrant votre aide et votre support!

Bonne pêche mais n'oubliez pas votre permis!

ATTENTION JARDINIERS -

VOUS POUVEZ REPIQUER CONTRE LA POLLUTION DE NOS LACS !

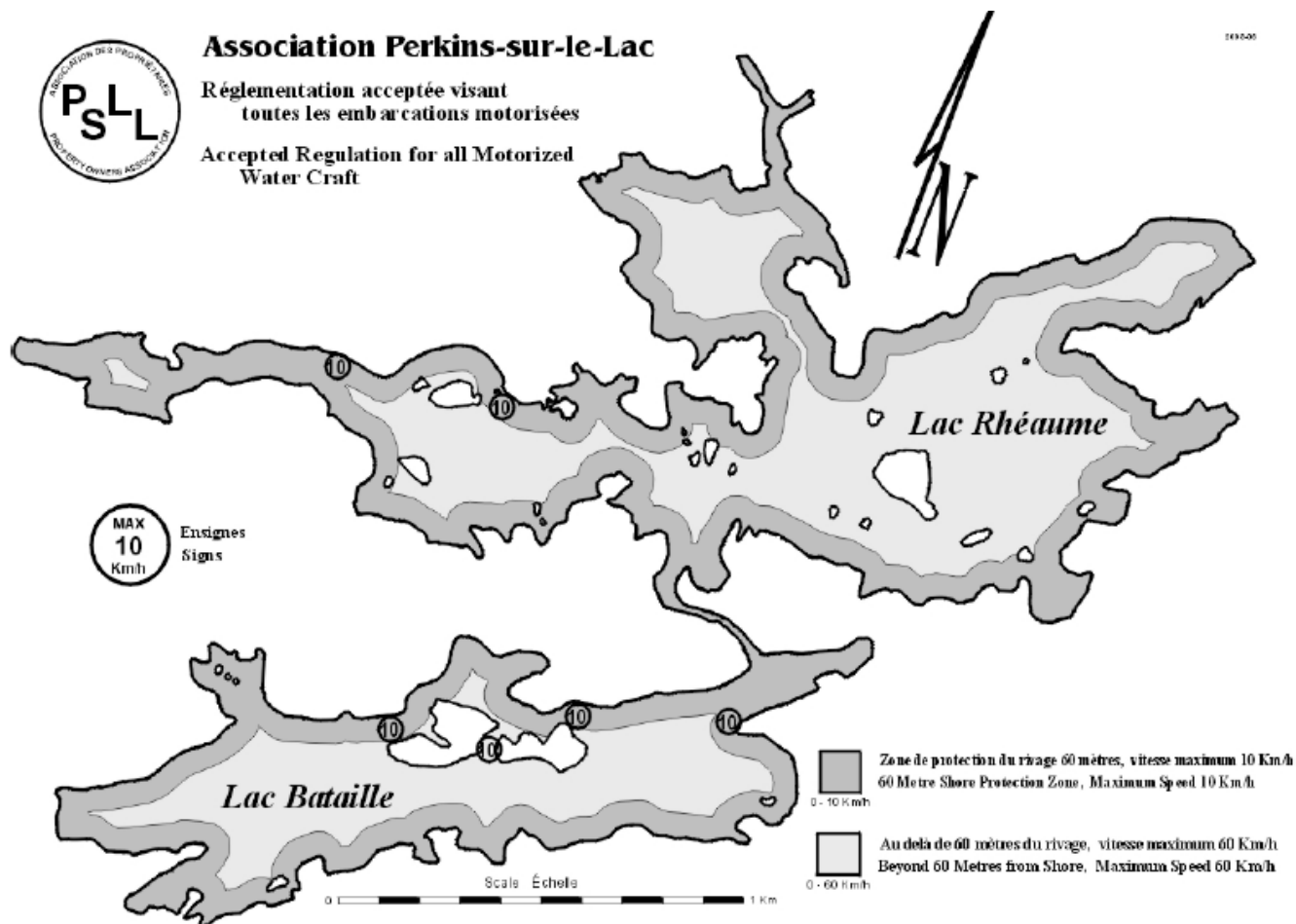
Plus il y a d'arbustes naturels sur la rive du lac, plus la qualité de l'eau du lac va s'améliorer. Les racines de ces arbustes agissent comme un filet à mailles fines qui intercepte les polluants et qui abrite des bactéries bénéfiques au traitement de l'eau. Les feuilles des arbustes fournissent un abri pour les habitats des poissons, des grenouilles et des autres créatures qui nécessitent un accès au lac.

Un moyen rapide et simple de fortifier les arbustes de la rive de votre lac est de repiquer - ceci signifie qu'il faut planter dans le sol des coupures de branches d'arbustes environnants, sans nuire à la végétation existante. Cette technique est meilleure si elle est appliquée au printemps et/ou à l'automne. Voici les cinq (5) étapes de repiquage :

1. **Choisir un arbuste** - prendre un arbuste robuste déjà sur votre propriété
2. **Prendre des branches coupées** - avec un sécateur, choisir des tiges qui sont plus épaisses que votre petit doigt et ne pas prendre plus de $\frac{1}{4}$ des tiges en bonne santé sur cet arbuste. Couper les tiges choisies en bâton de 30-60 cm. Enlever les branches latérales, les brindilles et les feuilles afin d'obtenir un bâton suffisamment droit et dégarni. Le bout supérieur (haut) du bâton doit être coupé à plat et le bout inférieur (bas) du bâton coupé en angle de 45°.
3. **Tremper les bâtons** - afin de prévenir que les bâtons sèchent, tremper les bâtons (bouts inférieurs) dans un seau d'eau froide du lac pour une durée approximative de 24 heures . Ajouter à l'eau, si possible, un peu d'hormones pour racines - ceci augmente vraiment les chances de réussite de l'enracinement. Choisir des hormones d'enracinement pour bois durs ligneux.
4. **Choisir votre site de repiquage** - choisir une place où les nouvelles racines pourront le mieux intercepter l'écoulement des eaux et placer les bâtons près la ligne d'eau afin de permettre aux arbustes grandissants de pendre au-dessus de l'eau et de fournir un maximum d'habitats pour les poissons, les grenouilles, etc. Utiliser une verge robuste, ou un tuteur ou un vieux tournevis afin de faire des trous de 30 cm de profondeur et à 45 cm de distance approximativement.
5. **Enfoncer les bâtons** - pousser ou enfoncer doucement les bâtons dans les trous. Ne pas oublier que les bouts coupés en angle vont dans le sol et les bouts plats vont à l'extérieur en haut.

Au printemps suivant, des feuilles et de nouvelles pousses de branches apparaîtront à la base de la plupart des bâtons. Vous pouvez planter plusieurs tiges/bâtons à la fois et répéter à nouveau à chaque année jusqu'à ce que la bande-tampon d'arbustes de votre rive soit bien dense et luxuriante.

PROJET POUR ENFANTS - impliquer vos enfants dans les travaux de repiquage. Ils pourraient s'occuper des certaines bâtons « choisis » et observer personnellement la croissance de leur bosquet



Propriétaires d'embarcations motorisées... détenez-vous votre Carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP) ?

Afin de promouvoir les pratiques de sécurité nautique, tous les propriétaires d'embarcations motorisées doivent être informés que PSSL soutiendra vigoureusement la réglementation de Transports Canada concernant les exigences actuelles et futures des cartes de conducteurs pour toutes embarcations de plaisance motorisées.

Actuellement, une preuve que le conducteur a les compétences requises lors de l'opération d'un bateau est nécessaire si vous êtes dans une des deux (2) catégories suivantes :

1. tout conducteur d'une embarcation à moteur né après le 1er avril 1983; ou
2. tout conducteur d'une embarcation à moteur qui mesure moins de 4 m (13 pieds), peu importe l'âge.

Si vous êtes né avant le 1er avril 1983, et que vous conduisez une embarcation à moteur qui mesure 4 m (13 pieds) ou plus, vous devrez détenir une preuve de compétence d'opération à compter du 15 septembre 2009. Ces règlements s'appliquent à TOUTES les embarcations de plaisance avec moteur incluant les chaloupes, les bateaux de pêche, les moto-marines, les pontons, les yachts de croisière, etc.

Dès le 15 septembre 2009, quiconque désire utiliser l'accès de mise à l'eau du Lac Bataille, devra prouver qu'il détient la Carte de conducteur d'embarcation de plaisance pour avoir accès au lac.

IL N'Y AURA PAS D'EXCEPTIONS!

...suite à la page suivante

Il est primordial de préciser que la patrouille nautique de la MRC des Collines nous a informé qu'elle visitera plusieurs lacs dans VDM en 2009 et 2010 (incluant ceux sur notre domaine) afin de s'assurer que tous les propriétaires d'embarcations de plaisance motorisées détiennent leur *Carte de conducteur d'embarcation de plaisance*. Les propriétaires sont encouragés de rapporter à la Police de la MRC des Collines tout comportement de navigation non sécuritaire, au 819-459-9911. La Police nous a avisé que l'individu déposant une plainte n'est pas obligé de donner son nom s'il craint des représailles (veuillez noter la sorte d'embarcation, la couleur, la grandeur et l'endroit si possible). Amusez-vous sur les plans d'eau cet été, ayez une navigation sécuritaire!

Visitez le site Web de Transports Canada <http://www.boatingsafety.gc.ca> pour toute information sur l'obtention de la *Carte de conducteur d'embarcation de plaisance*, dès aujourd'hui!

ATTENTION - À TOUS LES CONDUCTEURS D'EMBARCATIONS NAUTIQUES DES LACS BATAILLE ET RHÉAUME !

Le nombre de préoccupations soulevées concernant la conduite de navigation dangereuse et non sécuritaire a augmenté! La conduite de navigation dangereuse et non sécuritaire se produit surtout lorsque les bateaux causent des sillages massifs. Ces sillages peuvent être minimisés en :

- démarrant de votre quai dans un angle de 90° de la rive - **NE DÉMARREZ PAS EN POSITION PARALLÈLE À LA RIVE**
- remorquant des tubes ou des skieurs en ligne droite - **NE CONDUISEZ PAS EN FORMANT INDÉFINIMENT DES CERCLES**
- gardant dans les canaux principaux les skieurs et les passagers sur tube
- respectant les limites de vitesse affichées de 10 km max. selon les cartes.

Les conséquences de la conduite de navigation non sécuritaire et des sillages résultants sont très sérieuses et affectent toute la communauté !

- Les propriétés privées (quais et bateaux) sont endommagés.
- Les rives s'érodent graduellement.
- Les énormes sillages créent des problèmes sérieux de sécurité - de jeunes enfants sur les quais ont été jetés à l'eau par la force des sillages.
- La faune (canards et huards) sont mis en danger.
- Les résidents utilisant un pédalo ou un canot courent des risques.
- Les baigneurs dans les baies courent des risques.
- Les personnes à la pêche sont affectés.

L'Association PSLL est convaincue que tous les résidents de ces deux lacs méritent respect et considération. Nous comprenons que skier et utiliser les tubes amènent beaucoup de plaisir et que les problèmes sérieux mentionnés peuvent être éliminés si les conducteurs de bateaux :

- démarrent à un angle de 90°
- conduisent dans une ligne droite et à l'intérieur les canaux principaux et respectent les limites de vitesse affichées.



Journée de la qualité de l'eau 2009
6^{ième} Édition, le 18 juillet 2009 - 10h00 à 12h30
Salle communautaire du Parc Thibeault (secteur St-Pierre)

La Fédération des lacs de Val-des-Monts en collaboration avec le Municipalité de Val-des-Monts présentera la 6^{ième} édition de la journée de la qualité de l'eau le samedi 18 juillet 2009. Cette année, le déroulement de cette rencontre sera différent des autres années. La Fédération a invité M. Pierre Brochu, un cinéaste très connu au Québec pour ses nombreux documentaires. Il viendra présenter son film intitulé « Nos lacs sous la surface » (des parties du film) qui a été réalisé auprès de nombreux lacs du Québec.

Un autre invité, M. Louis-Marie Poissant, M. Sc. Env., de la Direction de santé publique de l'Outaouais viendra nous parler des problèmes de santé environnementale qui touchent particulièrement les gens de Val-des-Monts. Les autres invités seront un ou deux représentants de la Municipalité, probablement le maire, M. Jean Lafrénière et M. André Turcotte, Directeur de l'environnement et de l'urbanisme.

Finalement, Yann Gagnon, le nouveau coordonnateur de la Fédération vous présentera les résultats des vérifications des tests de phosphore et vous parlera des projets en cours à la Fédération des lacs de Val-des-Monts.

**Règlement de contrôle intérimaire visant à renforcer les dispositions applicables
à la protection des rives des lacs et des cours d'eau.**

Le 19 mars 2009, la Municipalité régionale de comté des Collines de l'Outaouais a adopté le règlement de contrôle intérimaire numéro 137-09. Ce règlement vise à renforcer les dispositions applicables à la protection des rives des lacs et des cours d'eau sur une profondeur de cinq mètres dans la bande riveraine. Ce règlement est conforme aux orientations gouvernementales de la province de Québec en matière d'aménagement.

Le 8 juin 2009, André Turcotte, Directeur du service de l'environnement et de l'urbanisme à la Municipalité de Val-des-Monts informa les membres de la Fédération des lacs de Val-des-Monts (FLVDM) que pour l'année 2009, les inspecteurs de la Municipalité lorsqu'il répondront aux plaintes à ce sujet, qu'ils émettront une contravention de courtoisie et que leur visite servira surtout à renseigner les gens sur le nouveau règlement et sur la façon d'aménager leur rive pour se conformer aux orientations de la MRC et du gouvernement du Québec. Il mentionna également que le nouveau règlement fera l'objet d'articles dans les journaux locaux afin d'informer la population en général. **L'adoption de ce règlement change d'une manière significative la façon d'aménager la bande riveraine, il est donc important d'examiner les renseignements publiés à ce sujet; particulièrement si vous planifiez apporter des changements sur la rive de votre propriété.**

Cependant en 2010, les visites des inspecteurs en environnement de la Municipalité émettront des avis d'infractions répressives qui lors d'une première infraction est passible d'une amende minimale de 300\$ (maximale \$1,000\$) si le contrevenant est une personne physique et d'une amende de 500\$ (maximale 2,000\$) si le contrevenant est une personne morale. Pour une récidive, une amende minimale de 500\$ (maximale 2,000\$) pour une personne physique et si le contrevenant est une personne morale d'une amende minimale de 2,000\$ (maximale 4,000\$).

M. Turcotte a aussi informer les membres de la FLVDM que les permis pour l'aménagement des bandes riveraines seront émis gratuitement lorsque qu'ils seront conformes à la réglementation et à de bonnes pratiques. Il expliqua que lorsque la municipalité recevait des demandes de permis pour des travaux riverains, leur inspecteur en environnement se rend sur les lieux, analyse la demande et émet certaines recommandations pour l'obtention du certificat. **Pour toute demande de renseignement sur l'aménagement de vos rives, prendre contact avec M. Pierre Laurin au numéro 819-457-9400 poste 2318. ASSUREZ-VOUS DE CONNAÎTRE LES RÈGLEMENTS - ÉVITEZ LES PEINES ET LES AMENDES.**

Association Perkins-sur-le-lac
Numéros de téléphone utiles
Site web : psll.ca

ANIMAUX*Castors :*

- ♦ Trappage en saison (à l'automne après le 30 octobre)
Mario Boucher 819-671-8457

Chiens et autres animaux domestiques (arrêté municipal n° 03-RM02) :

- ♦ Licences et services (SPCA de l'Outaouais) 819-243-2004

Autres animaux (ours, etc.) :

- ♦ Faune, Parcs et Réserve 819-772-3755
- ♦ Nature 819-243-9899
- ♦ SOS Braconnage 1-800-463-2191

BERGES

- ♦ Voir la publication intitulée, *Environnement et Urbanisme*
- ♦ Appelé la municipalité (voir Permis de construction)

BOÎTES POSTALES

- ♦ Postes Canada 819-986-1297

BRUIT / NUISANCES

- ♦ Police MRC des Collines 1-888-459-9911

CHEMINS*Municipaux :*

- ♦ Plaintes 819-457-9400
- ♦ Fin de semaine poste 0 ou poste 1

Privés (communiquer avec votre comité local) :

- ♦ Chemin lac Barnes, Kim Poulin 613-739-7322
- ♦ Chalet 819-671-7209
- ♦ Chemin de la Barrière, Paul Strigner 819-746-0647
- ♦ Chemin Pintades, Jean Montgrain 819-671-7545
- ♦ Chemin lac Rhéaume Nord, Daryl Neve 819-725-6933
- ♦ Chemin lac Rhéaume Ouest, David Hodgkin 819-671-0249

EXCURSIONS EN BATEAU*Pour la conduite dangereuse de bateaux :*

- ♦ MRC des Collines Police 1-888-459-9911

FÉDÉRATION DES LACS DE VAL-DES-MONTS

www.federationdeslacs.ca

FEU**Urgence : 911**

Permis pour faire un feu :

- ♦ Réception municipale 819-457-9400

HYDRO QUÉBEC

- ♦ Manque de courant 1-800-790-2424
- ♦ Service à la clientèle 1-888-385-7252

JOURNAUX

- ♦ Ottawa Citizen 613-596-3590
- ♦ Le Droit 613-562-0222
- ♦ Journal l'Envol 819-671-1502

MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

www.val-des-monts.net

- ♦ Réception 819-457-9400
- ♦ Plaintes 819-457-9400, poste 0
- ♦ Fin de semaine 819-457-9400, poste 1

OISEAUX

- ♦ Centre de soin des oiseaux sauvages 1-613-828-2849

ORDURES MÉNAGÈRES / RECLYCLAGE

- ♦ Entreprises Dumouchel Inc. 819-827-9144

PERMIS DE CONSTRUCTION

- ♦ Municipalité de Val-des-Monts 819-457-9400

PLAGE – Lac BATAILLE*Barrière d'accès (s.v.p. appeler 24 heures à l'avance) :*

- ♦ Paul 819-671-4090
- ♦ Odette 819-671-3419
- ♦ Denis 819-671-2633
- ♦ Irma 819-671-1333
- ♦ Louise 819-671-8383
- ♦ David H. 819-671-0249
- ♦ David K. 819-671-8377

POLICE**Urgence : 911**

- ♦ Appel non urgent 1-819-459-9911
- ou appel sans frais 1-888-459-9911
- ♦ Information 1-819-459-2422
- ou appel sans frais 1-877-459-2422

SANTÉ**Urgence : 911**

- ♦ Clinique (CLSC),
1884 du Carrefour (24h/7) 819-459-1112, poste 7755
- ♦ Hôpital – Gatineau 819-966-6100
- ♦ Hôpital – Hull 819-966-6200
- ♦ Hôpital – Wakefield 819-459-1122

SEPTIQUES / PERMITS / PUBLICATIONS

- ♦ Municipalité de Val-des-Monts 819-457-9400
- ♦ Vidages : voir les Pages jaunes sous *fosse septiques – nettoyage*

TÉLÉPHONE*Pour tous services y compris téléphone défectueux, débranchement, etc. :*

- ♦ Clients de Bell Canada – Québec 819-310-7070

Juin 2009



Association Perkins-sur-le-Lac



Avis de Convocation / Meeting Notice

ASSOCIATION PERKINS SUR-LE-LAC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
le dimanche 19 juillet 2009
9 h 30 à 12 h 30
Bibliothèque J.A. Perkins

ANNUAL GENERAL MEETING
Sunday, July 19, 2009
9:30 am to 12:30 pm
J.A. Perkins Library

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

PROPOSED AGENDA

- | | |
|--|--|
| <p>1. Adoption de l'ordre du jour</p> <p>2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 20 juillet 2008</p> <p>3. Rapport du président
3.1 Mise à jour du plan de travail de l'Association
3.2 Mise à jour du dossier Grand-Pic</p> <p>4. Rapport du trésorier
4.1 Les états financiers 2008
4.2 Le budget provisoire 2009</p> <p>5. Rapports des comités
5.1 <u>Environnement</u>
5.1.1 Mise à jour de la qualité des eaux
5.1.2 L'ensemencement de poissons
5.1.3 Fédération des lacs de VDM
5.2 <u>Des biens immobiliers et questions</u>
5.2.1 Moratoire sur les chemins privés et droits de passage de l'Association
5.2.2 Subventions pour les chemins privés
5.3 <u>Adhésion</u>
5.3.1 Frais de cotisation
5.4 <u>Communications</u>
5.5 <u>Récréation et activités sociales</u></p> <p>6. Rapport des représentants de lacs</p> <p>7. Recommandations de l'assemblée au Conseil d'administration</p> <p>8. Élection des membres du Conseil d'administration</p> <p>9. Varia</p> | <p>1. Approval of the Agenda</p> <p>2. Approval of the July 20, 2008 Annual General Meeting Minutes</p> <p>3. President's Report
3.1 Update on the Association's Work Plan
3.2 Update on the Grand Pic File</p> <p>4. Treasurer's Report
4.1 2008 Financial Statements
4.2 Projected 2009 Budget</p> <p>5. Committee Reports
5.1 <u>Environment</u>
5.1.1 Water Quality Update
5.1.2 Fish Stocking
5.1.3 Federation of Lakes of VDM
5.2 <u>Property Holdings and Issues</u>
5.2.1 Moratorium on the Association's Private Roads and Rights-of-Ways
5.2.2 Road Grants for Private Roads
5.3 <u>Membership</u>
5.3.1 Membership Fees
5.4 <u>Communications</u>
5.5 <u>Recreation and Social Activities</u></p> <p>6. Report from Lake Representatives</p> <p>7. Recommendations of the Assembly to the Board of Directors</p> <p>8. Election of the Board of Directors</p> <p>9. Other Business</p> |
|--|--|

**SVP apporter cet ordre du jour à l'Assemblée.
Please bring this Agenda to the Meeting.**

ASSOCIATION PERKINS-SUR-LE-LAC
CONSEIL D'ADMINISTRATION / PSSL BOARD OF DIRECTORS

Mandat des membres du Conseil d'administration PRÉVISION DE ROTATION	Terms of Office for Members of the Board PROVISION OF ROTATION	
Tous les directeurs seront élus par les membres à l'Assemblée générale annuelle.	All Officers shall be elected by the members at the Annual General Meeting.	
Tous les mandats sont pour une période de deux (2) ans. Afin d'avoir une continuité, le Président et la Secrétaire seront élus une année et le Trésorier sera élu l'année suivante.	All mandates are for a period of two (2) years. The President and Secretary shall be elected in one year and the Treasurer elected the following year to ensure continuity.	
Tous les mandats peuvent être renouvelés à la fin du terme.	All terms will be renewable at the end of the mandate.	
Les postes en élection sont indiqués par un √.	Open election positions are marked with a √.	
COMITÉ EXÉCUTIF / EXECUTIVE COMMITTEE	EN ÉLECTION IN ELECTION	FIN DU MANDAT / END OF MANDATE
<u>Président / President</u>		
Claude Bergeron (2 ans / years)	√	Juillet / July 2009
<u>Vice-présidente / Vice-President</u>		
Vacant (1 an / year)	√	Juillet / July 2010
<u>Secrétaire / Secretary</u>		
France Joncas (2 ans / years)	√	Juillet / July 2009
<u>Trésorier / Treasurer</u>		
David Hodgkin		Juillet / July 2010
CONSEILLERS DES LACS / LAKE COUNCILLORS	EN ÉLECTION IN ELECTION	FIN DU MANDAT / END OF MANDATE
<u>Bataille (2)</u>		
Mario Boucher (2 ans / years)	√	Juillet / July 2009
Normand Cadieux		Juillet / July 2010
Constance Hudak		Juillet / July 2010
Vacant (2 ans / years)	√	Juillet / July 2009
<u>Rhéaume (2)</u>		
Sylvie Arsenault		Juillet / July 2010
Tony Bernard (2 ans / years)	√	Juillet / July 2009
Richard Murphy		Juillet / July 2010
Vacant (2 ans / years)	√	Juillet / July 2009
<u>Barnes (1)</u>		
Clayton Devine		Juillet / July 2010
Don Stanley (2 ans / years)	√	Juillet / July 2009
<u>Truite</u>		
Chris Hemmingway		Juillet / July 2010
<u>Louise</u>		
Claire Trépanier (2 ans / years)	√	Juillet / July 2009
<u>Maskinongé</u>		
Vacant (1 an / year)	√	Juillet / July 2010
<u>Corrigan</u>		
Henry Brown		Juillet / July 2010
<u>Chevreuil</u>		
Vacant (2 ans / years)	√	Juillet / July 2009



Adhésion / renseignements – 2009
Membership / Mailing List Information – 2009

Association Perkins-sur-le-Lac (<http://psll.ca>)
 46, chemin des Orioles, Val-des-Monts, QC, J8N 6L8

A. RÉSIDENCE – RESIDENCE (Adresse postale – Mailing address)

Nom de famille / Last Name		Prénom(s) – First Name(s)	
Adresse – Address			Téléphone – Telephone
Ville – City	Province	Code Postal	Courriel – Email

B. RÉSIDENCE ESTIVALE – SUMMER RESIDENCE

N° civique – Civic N°	& Nom du chemin – Street Name	Lac – Lake	Téléphone – Telephone
-----------------------	-------------------------------	------------	-----------------------

ADHÉSION / MEMBERSHIP

- Oui** (chèque au montant de 40 \$ payable à : Association PSLL)
Yes (\$40 cheque payable to: Association PSLL)
- Non** (Aucun intérêt à l'adhésion à ce temps)
No (Not interested in being a member at this time)

C. AUTRES RENSEIGNEMENTS – OTHER INFORMATION

- Je désire la correspondance en français I'd like to receive the correspondence in English
- Je désire recevoir *Le Bulletin* par courriel I'd like to receive the *Newsletter* via e-mail
- S.V.P., veuillez changer mon adresse comme suit :
 Please change my address as follows:

Nom de famille – Last Name		Prénom(s) – First Name(s)	
Adresse – Address			Téléphone – Telephone
Ville – City	Province	Code Postal(e)	Courriel – Email

- Je tiens à soulever le(s) sujet(s) suivant(s) à votre attention :
 I would like to bring the following comments/concerns to your attention:

au verso / over ↘